

Prima
INGENIERIE



BUREAU D'ETUDES
INGENIERIE & MAITRISE D'OEUVRE



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

LIEU D'EXECUTION
COMMUNE D'AUDRESSEIN

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES



ENREGISTREMENT ICPE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) D'AUDRESSEIN

SEPTEMBRE 2023

ENREGISTREMENT ICPE

PIECE N°3 : COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

PRIMA INGENIERIE SUD OUEST
siège social : 38 boulevard Henri IV
65000 TARBES
Tél : 05.62.37.88.37
contact@prima-ingenierie-sud-ouest.fr
SIRET : 824 078 695 00015

AGENCE HAUTES-PYRENEES
38 boulevard Henri IV - 65000 TARBES
Tél: 05.62.37.88.37

AGENCE HAUTE-GARONNE
13 bis impasse de la Flambère
bâtiment B1 - étage
31300 TOULOUSE
Tél: 05.62.83.10.04

➤ Document d'urbanisme intercommunal

La commune d'Andressein fait partie de la communauté de communes Couserans Pyrénées. Celle-ci **ne dispose pas d'un document d'urbanisme intercommunal en vigueur.**

➤ Document d'urbanisme communal

La commune d'Andressein est soumise au **Règlement National d'Urbanisme¹**, c'est-à-dire qu'elle ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme, de Plan d'Occupation des Sols ou de carte communale en vigueur.

Dans le cadre du dossier, différents échanges avec les services Application du Droit des Sols de la DDT 09 ont permis de justifier la compatibilité du projet avec les règles du RNU qui portent sur :

- La localisation, l'implantation et la desserte des constructions et aménagements,
La localisation de l'ISDI entre la déchetterie au Sud et la station de traitement des eaux usées au Nord est conforme avec le RNU.
La desserte de l'ISDI, se faisant par la voie d'accès à la déchetterie au Sud, est conforme avec le RNU.
- La densité et la reconstruction des constructions,
Pas de construction.
Par ailleurs, l'ISDI n'est pas située à proximité de zones urbaines.
- Les performances environnementales et énergétiques,
Sans objet
- La réalisation d'aires de stationnement,
Les stationnements de l'ISDI sont prévus conformément à l'arrêté de prescriptions générales
- La préservation des éléments présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique,
Les incidences du projet sont présentées en pièce n°6
- La mixité sociale et fonctionnelle,
Sans objet
- Le camping, l'aménagement des parcs résidentiels de loisirs, l'implantation des habitations légères de loisirs et installation des résidences mobiles de loisirs et des caravanes.
Sans objet

L'ISDI d'Andressein est alors compatible avec le RNU. Par ailleurs, il s'agit de la régularisation administrative de l'ISDI suite à la caducité de sa précédente autorisation.

¹ Source : Géoportail de l'urbanisme du ministère de la transition écologique et solidaire